

POUVOIR D'ACHAT : UNE URGENCE ABSOLUE EN HAUTE-GARONNE COMME AILLEURS!!!

Les agents de la Fonction Publique d'Etat, Territoriale, Hospitalière, de la Poste de la zone urbaine de Toulouse sont confrontés aux difficultés de vie inhérentes à une grande agglomération en plein développement.

Il s'agit de la cherté de la vie avec notamment la hausse considérable des impôts locaux, des loyers, des prix de l'immobilier, rendant difficile l'accession à la propriété, et des autres dépenses contraintes (eau, gaz, électricité, nourriture...).

A TITRE D'ILLUSTRATION

A Toulouse, de 2000 à 2006, le prix d'achat moyen des maisons est passé de 1194 € à 2695 € le m2 et celui des appartements de 933 € à 1879 €.

Actuellement, selon l'INSEE, la part des dépenses contrainte absorbe en moyenne 75% des revenus des ménages. La part des salarié(e)s au SMIC est passé de 8,6% en 1990 contre 15,1% en 2008.

Le retard pris en matière de transports en commun conjugué à l'éloignement grandissant domicile/travail, notamment en raison de la cherté de l'immobilier, occasionnent une augmentation importante des frais de déplacement pour les salarié(e)s amplifiée par la flambée des prix du carburant.

L'ensemble de ces phénomènes est accentué par la politique d'austérité salariale appliquée aux fonctionnaires qui subissent une perte importante de leur pouvoir d'achat traduite par une perte de la valeur du point de 14,2%.

Conscients de la situation salariale des fonctionnaires du Département, l'ensemble des élus locaux et nationaux de Haute-Garonne sont intervenus à plusieurs reprises en direction du gouvernement pour que les agent(e)s travaillant dans la zone urbaine de TOULOUSE bénéficient de l'Indemnité de Résidence.

Par ailleurs, de nombreuses rencontres avec la Préfecture, notamment celle de 2000, en présence des différents directeurs des administrations avaient conduit le Préfet de l'époque à se positionner dans le même sens.

Plus récemment, le conflit de Mai-Juin aux Impôts et au Trésor a contraint la Direction Générale des Finances Publiques à émettre un avis positif sur le sujet et à transmettre le dossier au Ministère.

Malgré ce large consensus, le gouvernement continue à jouer la sourde oreille poursuivant son entreprise de démolition des grilles indiciaires au bénéfice de la généralisation des critères de mérite et de performance dans le système de rémunération des agent(e)s .

Parce que l'Etat et les employeurs publics ont une responsabilité sociale vis à vis des agents, nous exigeons :

- **l'attribution de l'indemnité de résidence au taux de 3% du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension (elle est attribuée aux agents de la Fonction Publique de villes telles que Paris, Marseille Aix en Provence, Toulon, Saint-Nazaire...)**
- **La revalorisation immédiate à hauteur de 6% de la valeur du point d'indice**
- **la prise en charge intégrale par l'employeur des frais de transport**
- **de véritables logements sociaux à loyers modérés**

Nom Prénom	Service	Signature
